



Saint-Cyprien, le mardi 12 juillet 2016

ARRETE N° 16/TECH-P/169
PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DE STATIONNEMENT
Quai Jules Verne

Le Maire de la commune de Saint-Cyprien,
Maitre Thierry DEL POSO

VU les articles L2212-1, L2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles R 417-10 et R 417-11 du code de la route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
VU l'arrêté municipal en date du 22 avril 2014 portant délégation au titre de l'article L.2122.18 du C.G.C.T. à monsieur Thierry SIRVENTE, Adjoint,

CONSIDERANT qu'afin de sécuriser la circulation des piétons et des véhicules, il convient de réglementer le stationnement sur le quai Jules Verne à Saint Cyprien,
CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique, de sauvegarder l'ordre public,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement et l'arrêt des véhicules sont interdits sur et le long du trottoir, sur la portion du quai Jules Verne comprise entre l'intersection avec la rue Bach et le portail d'accès au quai. Une ligne jaune continue, ainsi qu'un panneau de type B6d matérialisent cette interdiction, **conformément au plan joint au présent arrêté.**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet le jour la mise en place de la signalisation réglementaire par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie, le Responsable de la Police Municipale, les Services Techniques Municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTE



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
25 JUL. 2016
COURRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
Consécutivement à son affichage
Le 25 juillet 2016
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet
D'un recours contentieux devant le tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter
de sa publication

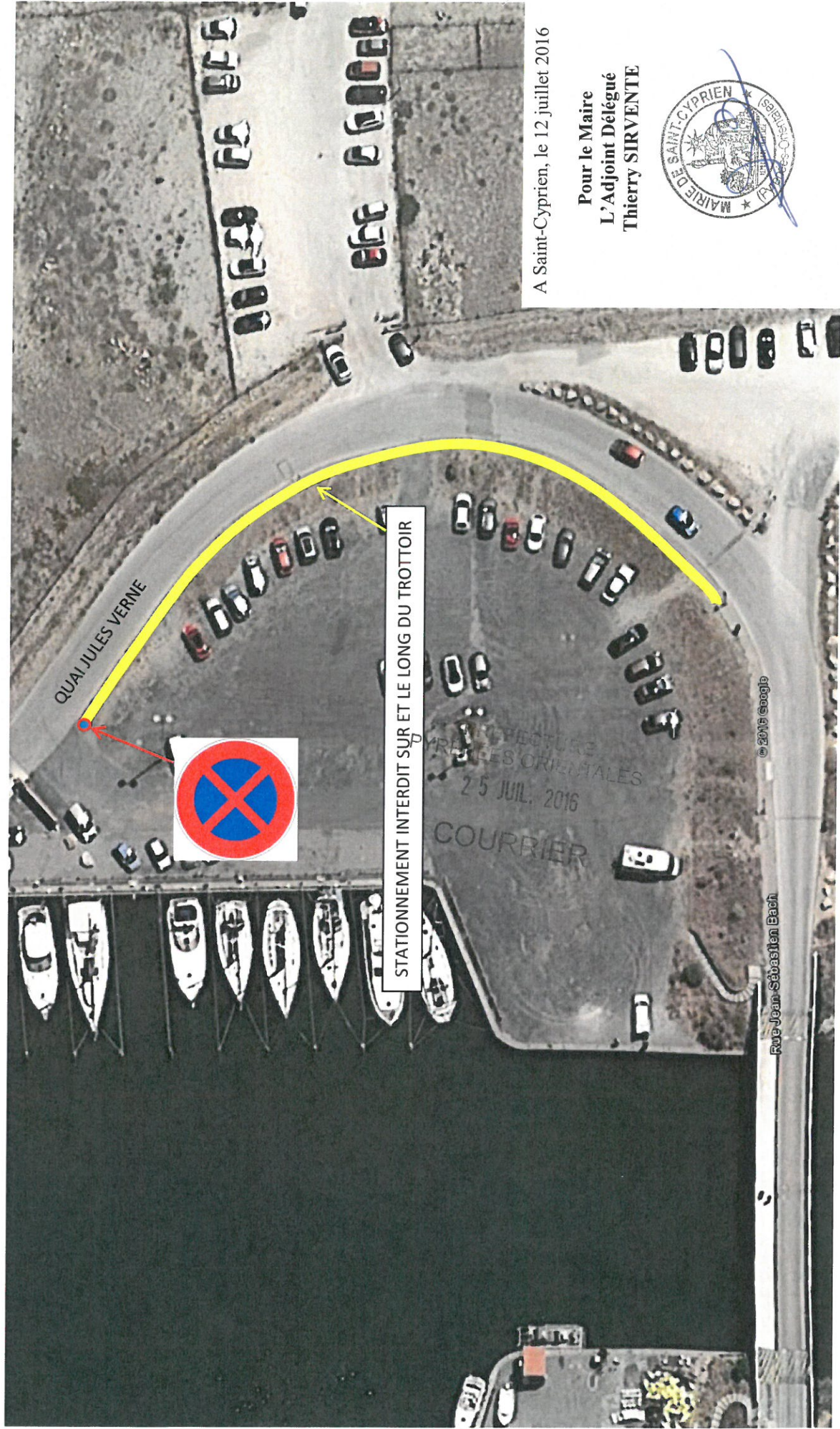
Copie à :

- Secrétariat général
- Police Municipale
- Pompiers
- Affichage Mairie
- Annexe Mairie
- Services Techniques
- Cabinet
- Sud Roussillon
- Acemo
- Communication

COMMUNE DE SAINT CYPRIEN

STATIONNEMENT QUAI JULES VERNE

ARRETE 16/TECH-P/169



A Saint-Cyprien, le 12 juillet 2016

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Thierry SIRVENTE

